

**PROCES-VERBAL N°1 bis du CONSEIL D'UFR  
du 13 septembre 2013**

Présents : Frédéric CHAUVAUD ; Nadine DIEUDONNE-GLAD ; Agnès JOUTARD ; Ludovic LE BIGOT ; Naïk MIRET ; Catherine POILBLANC ; Chantal VALLET ;

Absents ayant donné procuration : Bernard MABILLE à Frédéric CHAUVAUD ; Virginie LAVAL à Ludovic LE BIGOT ; Catherine ESNARD à Ludovic LE BIGOT ; Cédric BOUQUET à Frédéric CHAUVAUD ; William BERTHOMIERE à Naïk MIRET ; Stéphane VAQUERO à Naïk MIRET ; Maurad HAMAÏDI à Agnès JOUTARD

Invités présents : Nabila OULEBSIR ; Thierry SAUZEAU ;

► Le quorum n'étant atteint, les décisions soumises au vote sont à titre indicatif.

① **Commission des finances** : Ludovic Le Bigot

■ **Les voyages pédagogiques** : Annexe 3

La commission des finances s'est tenue le 5 septembre, 4 222.74 € sont à distribuer dans le cadre des voyages pédagogiques. Voir la répartition dans le tableau joint en annexe 3.

La proposition est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés

■ **Les crédits pédagogiques** : Annexe 4

Calcul des dotations de crédits pédagogiques sur la base des effectifs.

Proposition d'un alignement du taux de base des M2 et des licences professionnelles sur les licences et le master 1. La conséquence est une baisse des crédits par département (environ 8 500 €). L'économie permettra la constitution d'une enveloppe destinée aux financements des comités de sélection (maximum à hauteur de 1 500 € par comité) afin d'aider les départements, qui parfois doivent financer plusieurs comités de sélection pour une année. Cette enveloppe devra être répartie entre les départements en fonction du nombre de comités.

Les crédits sont adoptés à l'unanimité moins 3 abstentions des présents et des représentés

■ **Equipement de la salle Crozet** : Annexe 5

La salle Crozet aura un statut de salle mutualisée mais non banalisée. Il s'agit de prioriser l'occupation de cette salle. Les réservations de la salle seront réalisées avec ADE. Le CESCМ resterait prioritaire, les autres utilisations seraient :

- soutenances de thèses (sans pot)
- colloques de courte durée
- évènements exceptionnels

Le coût pour l'équipement de cette salle reviendrait à 28 500 €, il est proposé que le CESCМ prenne en charge 2/3 (soit 19 500 €) et l'UFR 1/3 (soit 9 000 €).

Proposition adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions des présents et des représentés

▪ **Equipement et logiciels des nouveaux postes FMI :**

La commission des finances s'est vue confier la mise en place d'une commission informatique et audio-visuel (membres de la commission des finances plus les responsables de départements). Le conseil d'UFR propose une enveloppe de 10 000 € pour la mise à niveau du parc informatique existant.

Proposition adoptée à l'unanimité des présentes et des représentés

La secrétaire de séance



L. LE BIGOT

Le Directeur



F. CHAUVAUD